

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 11 (1903)
Heft: 4

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

A propos de la **table d'autel de la cathédrale**, transférée à Berne, M. le juge fédéral Favey nous communique quelques mentions tirées du manuel du Conseil de Berne, d'après les extraits publiés de B. Haller.

1561. Febr. 4. Her Seckelmeister Steiger soll gwallt han, die so den marmorstein von Losen uszher gfürtt, ze frieden ze stellen.

1561. Juli 19. An Vogt von Losen. Dz er fürderlich bricht, obnoch etwas marmels da wäre zu füssen zum Tisch in der kilchen.

1563. April 28. Losenn soll noch ein gutt fuder der steinen, so er vormalen zu der Thaffeln fusz allhie in der kilchen uffs fürderlichst uszher ferggen.

* * La Société d'*histoire de la Suisse romande* a tenu mercredi 18 mars après midi, à l'école Vinet, une assemblée à laquelle assistaient une trentaine de personnes.

M. Victor van Berchem étant retenu à Genève par la grippe, M. Edouard FAVRE a bien voulu le remplacer. Il a entretenu ses auditeurs de la vie et des écrits du réformateur Antoine Fromment.

Antoine Fromment est né en Dauphiné en 1509 ; il accompagna Farel en Suisse. Il vint à Genève vers 1532 et ouvrit une école ; il promettait d'apprendre à lire et à écrire en un mois ; il réunit donc autour de lui de nombreux auditeurs auxquels il révéla peu à peu les doctrines de la réforme. Ses prédications avaient grand succès. Le 1^{er} janvier 1533, il parla place du Molard sur ce texte : « Donnez-vous garde des faux prophètes. » La réunion fut dispersée par la police et Fromment dut fuir. Il revint cependant l'année suivante à Genève puis se rendit à Berne, d'où il revint à Genève avec Viret et Farel. Il fut pasteur à St-Gervais en 1537 et desservit une église en Chablais. Il tenait en même temps une boutique d'épicier. Ayant eu à subir des humiliations publiques à cause de l'inconduite de sa femme, il renonça à l'état ecclésiastique et se fit notaire. Il fut secrétaire et collaborateur de Bonivard et l'aida à la rédaction des *Chroniques de Genève*. Il fut reçu bourgeois de Genève en 1553 ; il entra même au Conseil des CC. en 1559.

Fromment écrivit des épîtres sur l'*histoire de Genève*, mais il eut beaucoup de peine à obtenir la sanction du Sénat. Il ne se découragea pas.

M. Favre a retrouvé aux archives de Genève un récit de la